

Question orale de M. Hublet : Adhésion de la commune à la plate-forme Be-Alert.

M. Hublet rappelle qu'il y a plusieurs mois, la Chambre a approuvé à l'unanimité un projet de loi qui contribue à la mise en œuvre du système d'alerte de masse de la population, baptisé Be-Alert. En combinant plusieurs canaux de communication, le système permet aux autorités en charge de la gestion des situations d'urgence de diffuser un message à la population.

Jusqu'il y a peu, l'alerte et l'information à la population ne pouvaient être effectuées que via les médias traditionnels, les services de secours déployés sur le terrain ou, pour ce qui concerne le risque nucléaire ou « Seveso », par le biais d'un réseau de sirènes.

Le système Be-Alert permet désormais une alerte via de nouveaux canaux complémentaires. Ainsi une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur, peut, s'il l'estime nécessaire, alerter la population par appel vocal, SMS ou e-mail.

Be-Alert a vu le jour en 2014, en tant que projet-pilote du Centre de crise fédéral. Il a été testé pendant deux ans par 33 communes avant d'être généralisé. À l'heure actuelle, seules 260 communes sur 589 ont adhéré au système et signé une convention qui leur donne par ailleurs aussi accès à la plate-forme Alert-SMS, technologie permettant d'envoyer un SMS d'alerte aux citoyens sur base de leur localisation. L'Alert-SMS permet en effet de localiser les cartes SIM de toutes les personnes se trouvant dans un rayon déterminé autour du lieu d'un accident et de leur envoyer un SMS, même si elles ne sont pas inscrites à Be-Alert. Son succès dépend du taux d'inscription de la population. La commune n'a pas encore souscrit à Be-Alert mais la population uccloise peut déjà s'inscrire gratuitement sur le site www.be-alert.be, et le Gouverneur et le Ministre de l'Intérieur seront les seuls à pouvoir l'utiliser en cas de nécessité.

Maintenir et intensifier la sécurité au sein du pays, de la Région et de la commune constitue assurément un objectif encore et toujours prioritaire. M. Hublet pense que Be-Alert, en atteignant les bons groupes-cibles dans les meilleurs délais et en leur permettant de savoir ce qu'ils doivent faire au plus vite, est un outil performant répondant aux nécessités du terrain et aux dernières avancées technologiques.

Le Collège a-t-il déjà envisagé de souscrire un abonnement à cette plate-forme ? Dans le cas contraire, quelles en sont les raisons ?

Le groupe CDH souhaiterait que, dans l'intérêt de la population, une telle action puisse rapidement se concrétiser.

M. le Président reconnaît que Be-Alert fait partie de la panoplie des systèmes mettant les nouvelles technologies au service de la sécurité au sens large. Le Collège assistera demain à une présentation de Be-Alert, qui lui permettra d'examiner les potentialités de ce système et les conditions requises pour son adoption. Il reviendra ensuite devant le Conseil communal pour faire part de sa décision mais, sur le principe, M. le Président y est tout à fait favorable.

M. Hublet signale qu'Anderlecht est la première commune bruxelloise à avoir adopté le système Be-Alert. Uccle pourrait donc être opportunément la seconde commune de la Région à adhérer à la plate-forme Be-Alert.